



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9059^e séance

Mercredi 8 juin 2022, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Hoxha	(Albanie)
<i>Membres :</i>	Brésil	M ^{me} Aguiar Barboza
	Chine	M. Sun Zhiqiang
	Émirats arabes unis	M. Abushahab
	États-Unis d'Amérique	M. Mills
	Fédération de Russie	M. Kuzmin
	France	M ^{me} Dime Labille
	Gabon	M ^{me} Onanga
	Ghana	M ^{me} Oppong-Ntiri
	Inde	M. Raguttahalli
	Irlande	M ^{me} O'Sullivan
	Kenya	M. Kiboino
	Mexique	M. Arrocha Olabuenaga
	Norvège	M ^{me} Heimerback
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eckersley

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Iraq à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Christian Ritscher, Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, créée en application de la résolution 2379 (2017) du Conseil de sécurité, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Ritscher.

M. Ritscher (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui devant le Conseil de sécurité pour présenter le huitième rapport (voir S/2022/434) de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD).

Au cours des six derniers mois, l'Équipe a continué de faire des progrès remarquables dans ses enquêtes. Après plus de deux ans de restrictions et de mesures préventives, l'UNITAD a retrouvé toutes ses capacités et, grâce une présence grandissante en Iraq, est plus forte que jamais. Dans un contexte marqué par les difficultés liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), nous avons continué d'obtenir des résultats en ce qui concerne l'application du principe de responsabilité vis-à-vis des personnes rescapées et de leurs familles, nous avons renforcé nos partenariats dans le pays et partout dans le monde et nous avons intensifié notre quête de justice et d'établissement des responsabilités pour les crimes internationaux commis par Daech.

Dans l'ensemble, la collecte d'éléments de preuve a connu une forte augmentation, les modalités de travail étant revenues à la normale, par exemple pour ce qui concerne l'excavation de fosses communes et d'autres activités sur le terrain. Au cours de la période considérée, nous avons préservé et numérisé plus de 4,5 millions de pages papier de preuves documentaires émanant de

différents tribunaux partout en Iraq. Cela a été fait en étroite collaboration avec le système judiciaire et le Gouvernement irakiens, y compris le Gouvernement de la Région du Kurdistan. Grâce à cela, les temps de recherche dans les bases de données sont passés de plusieurs jours à quelques minutes, et nous pouvons aider les autorités irakiennes à faire un usage meilleur et plus complet de leurs propres données et dossiers. Cette étape est indispensable pour des procédures judiciaires efficaces et équitables et elle est essentielle pour préserver le registre historique des crimes internationaux commis par Daech en Iraq. Nous continuons de mener tous nos travaux dans le plein respect des normes juridiques internationales et des politiques applicables de l'ONU.

Depuis mon dernier rapport au Conseil de sécurité (voir S/PV.8914), l'Équipe a accompli des progrès dans toutes ses investigations ; elle a réalisé des entretiens avec des témoins, analysé des éléments de preuve et monté des dossiers. Je tiens à mettre en avant quelques progrès réalisés dans le cadre de nos enquêtes, et les approches adoptées afin d'obtenir justice pour les crimes commis par Daech en Iraq.

Les enquêtes sur Bayt al-Mal, la « Maison de l'argent » de Daech, ont considérablement progressé. Un premier projet de document d'information montre de quelle manière Bayt al-Mal a fourni du matériel essentiel et un appui financier à la structure globale de Daech, notamment en gérant les paiements des unités qui auraient commis les crimes internationaux les plus graves. Bayt al-Mal était crucial pour les opérations quotidiennes de Daech. Nous prévoyons de fournir à nos homologues du système judiciaire irakien des rapports stratégiques supplémentaires portant sur le fonctionnement interne de Bayt al-Mal, en vue d'élargir la compréhension des activités financières de Daech. C'est particulièrement important car remonter la piste financière permet de dresser l'organigramme du groupe, d'en comprendre la structure, d'en déterminer la hiérarchie et d'identifier les personnes chargées de donner les ordres. Cela nous rapproche de l'identification des individus les plus responsables des différents crimes internationaux odieux commis en Iraq.

Depuis mon dernier exposé, les enquêtes sur la mise au point et l'emploi d'armes chimiques et biologiques par Daech se poursuivent et ont révélé de nouvelles informations. Grâce à des missions de terrain sur les sites pertinents, à la participation des communautés touchées et à la coopération avec les

autorités irakiennes, l'Équipe a recueilli et préservé des témoignages et des éléments de preuve numériques et documentaires relatifs à la fabrication et à l'emploi d'armes chimiques et biologiques.

Nos enquêtes examineront de plus près le système au fondement de l'acquisition de ces armes et les flux financiers connexes. Cela suppose de mettre l'accent sur l'implication de personnes précises, notamment celles qui auraient pris part à des tests d'agents chimiques sur des personnes détenues. Les séquelles de ces attaques chimiques, à savoir de graves problèmes de santé chez les rescapés et dans les communautés touchées, perdurent à ce jour.

Les enquêtes de l'UNITAD ont permis de constituer des dossiers précis et d'identifier les principaux responsables présumés, par exemple, des crimes commis contre la communauté yézidie et contre le personnel de l'école de l'air de Tikrit, également connue sous le nom de camp Speicher. Notre enquête sur l'école de l'air de Tikrit a permis d'identifier des auteurs de Daech qui auraient joué un rôle prépondérant dans les actes visant à harceler, maltraiter et terroriser les populations civiles de Tikrit et d'Alam. Elle a révélé que Daech prenait systématiquement pour cible toutes les personnes qui n'étaient pas en accord avec son idéologie. Cela englobe les personnes appartenant ou perçues comme appartenant à des groupes qui s'opposaient à Daech, qui ne le soutenaient pas ou qui ne s'étaient pas alignés sur lui. Cela inclut la communauté chiite, les personnes affiliées aux autorités gouvernementales, les membres de tribus spécifiques et les personnes qui avaient aidé les cadets et le personnel militaire de l'école de l'air de Tikrit.

En coopération avec les Missions permanentes de l'Iraq et de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, l'UNITAD organise une manifestation publique spéciale sur le massacre du personnel de l'école de l'air de Tikrit, qui aura lieu le vendredi 10 juin, dans la salle du Conseil de tutelle, à 13 h 15. Nous diffuserons un court métrage sur notre enquête, qui sera suivi d'une table ronde d'experts et d'interventions du public. La manifestation coïncide avec le huitième anniversaire du massacre.

L'enquête sur l'exécution en masse d'environ 600 détenus de la prison de Badouch, le 10 juin 2014, continue aussi de s'accélérer, en grande partie grâce à la fouille du charnier de la vallée de Badouch, effectuée par la Direction irakienne des charniers, avec un appui technique et opérationnel fourni par mon équipe. Nous avons pris langue directement avec la juridiction

irakienne compétente dans cette enquête afin d'identifier les auteurs du massacre, y compris des individus qui sont actuellement en détention. Cela s'inscrit dans l'intention de mon équipe d'intensifier les enquêtes concernant les crimes commis à Mossoul, capitale du soi-disant califat. L'UNITAD veille à ce que les investigations concernant les crimes sexuels et fondés sur le genre commis par Daech fassent partie de chaque enquête.

Dans le cadre de cette approche, nous poursuivons les entretiens avec les femmes et filles yéziennes rescapées de l'esclavage sexuel de Daech et d'autres personnes qui sont en mesure de fournir des informations sur les criminels, y compris les combattants terroristes étrangers. Les crimes contre les enfants et les crimes qui ont des répercussions sur les enfants sont également considérés comme une priorité générale. Au cours de la période à l'examen, l'Équipe a mené des entretiens avec des garçons turkmènes chiites précédemment enrôlés par Daech.

Ce ne sont là que quelques exemples du travail accompli jusqu'à présent, et qui se poursuit, par nos six unités d'enquête et deux unités thématiques, qui font progresser les enquêtes structurelles de l'UNITAD sur les principaux crimes internationaux commis contre toutes les communautés touchées d'Iraq, notamment les communautés chrétienne, sunnite, chiite, kaka'i, shabak et chiite turkmène.

Notre approche axée sur les victimes et les rescapés signifie que toute personne touchée compte, que tous les crimes internationaux commis par les membres de Daech feront l'objet d'enquêtes approfondies et que les éléments de preuve y afférents seront dûment réunis. La séance d'aujourd'hui ne me permet pas de détailler tout notre travail. Le huitième rapport récemment présenté au Conseil de sécurité (voir S/2022/434) couvre de manière plus approfondie l'ensemble des progrès enregistrés par l'Équipe durant la période considérée.

Je saisis cette occasion pour remercier le Gouvernement irakien, la justice irakienne et les autorités du Gouvernement de la Région du Kurdistan de leur appui à l'exécution de notre mandat. J'ai fait une priorité d'établir et de maintenir un dialogue continu avec les principaux membres du Gouvernement irakien, notamment la présidence, le Cabinet du Premier Ministre, le Ministère des affaires étrangères et le Conseil de sécurité nationale.

Ensemble, nous œuvrons à l'application du principe de responsabilité pour les principaux crimes internationaux commis par Daech dans le cadre de procès basés sur des preuves et conformément aux garanties d'une procédure régulière et aux normes internationales en matière de procès équitable. Ce faisant, nous cherchons à promouvoir la justice au nom des nombreuses victimes et des nombreux rescapés des principaux crimes internationaux commis par Daech contre le peuple iraquien.

Lors d'un atelier de discussion stratégique tenu en janvier avec le Comité national de coordination et présidé par le Vice-Ministre des affaires étrangères, nous avons mené une réflexion sur notre coopération et défini ensemble des domaines prioritaires communs, notamment le partage des informations et le renforcement des capacités avec nos homologues nationaux, ainsi que les opérations coordonnées dans les domaines des fouilles de charnier et du retour des dépouilles identifiées des victimes à leur famille.

La coopération de l'UNITAD avec le Ministère iraquien des affaires étrangères a beaucoup progressé au cours des six derniers mois. Comme convenu durant l'atelier de discussion stratégique et à la demande du Ministère, nous travaillons en coordination avec des ambassades irakiennes installées dans différents pays en vue d'organiser une série de manifestations spéciales visant à promouvoir l'application du principe de responsabilité aux crimes internationaux de Daech.

En avril, nous avons organisé, à Berlin, une manifestation intitulée « Enquêter sur les dimensions financières des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et du génocide : cadre juridique et réglementaire international ». L'UNITAD, l'Iraq et l'Allemagne ont renouvelé leur engagement à étudier plus avant les dimensions financières des principaux crimes internationaux de Daech. La manifestation spéciale qui aura lieu cette semaine s'inscrit également dans le cadre de notre coopération mondiale avec l'Iraq.

Comme le veut son mandat, l'UNITAD est résolue à améliorer les modalités de partage des informations avec le Gouvernement iraquien et la justice iraquienne. En conséquence, l'Équipe a élargi et renforcé plus encore la mise en œuvre des accords, conclus avec les membres de la justice iraquienne, qui permettaient le partage des informations touchant les crimes financiers commis en lien avec les activités de Daech en Iraq. Un aperçu général des grandes conclusions des enquêtes portant sur les crimes commis contre la communauté yézidie et le personnel de l'école de l'air de Tikrit a été présenté aux membres du Comité national de coordination, à Bagdad.

L'UNITAD juge essentiel de saisir toutes les occasions de demander des comptes aux membres de Daech qui sont responsables des principaux crimes internationaux commis en Iraq, à savoir les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide. Il est question, en Iraq, d'adopter le cadre juridique nécessaire pour que les juridictions irakiennes puissent connaître des principaux crimes internationaux perpétrés par Daech. L'UNITAD est prête à dispenser des conseils techniques et à travailler, à l'avenir, avec la Chambre des députés iraquienne. Nous espérons que les choses évolueront dans le bon sens au cours des mois qui viennent, et nous appelons la communauté internationale à appuyer l'Iraq dans ces efforts.

Mon équipe et moi nous sentons privilégiés de faire l'expérience par nous-mêmes de la beauté de l'Iraq, de ses sites historiques et de l'hospitalité de ses communautés diverses. Pour moi, il est capital que l'UNITAD soit proche de la population et participe à un dialogue constant avec la société civile.

Le mois dernier, en partenariat avec le Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide et le Programme des Nations Unies pour le développement en Iraq, l'UNITAD a organisé à Bagdad la deuxième conférence de haut niveau sur le thème « Déclaration interconfessionnelle relative aux victimes de l'EIIL ». La conférence a rassemblé des chefs religieux de toutes les provinces de l'Iraq et les diverses communautés religieuses du pays, qui ont confirmé que l'application du principe de responsabilité aux crimes de Daech et le fait de rendre la justice pour toutes les victimes, quelle que soit leur foi, étaient des pas importants vers la réconciliation. L'UNITAD a toujours un rôle important à jouer dans ces processus.

La semaine dernière, nous avons tenu la quatrième table ronde thématique du forum de dialogue entre l'UNITAD et les organisations non gouvernementales, consacrée à la destruction du patrimoine culturel de l'Iraq par Daech, domaine dans lequel l'UNITAD élargira ses enquêtes dans les prochains mois. La destruction barbare du patrimoine culturel par Daech a été une tentative d'effacer l'histoire culturelle diverse de l'Iraq. Après l'exposé que j'ai fait au Conseil de sécurité en décembre (voir S/PV.8914), je me suis rendu sur le site de Nimrod, que Daech avait fait sauter en 2015 – un site vieux de 3 000 ans réduit à l'état de ruines. J'avais été anéanti par la destruction de ce site et d'autres du patrimoine culturel où je suis allé récemment.

En même temps, je reste impressionné par les efforts que l'Iraq déploie afin de restaurer ces sites. On peut comparer la restauration des sites du patrimoine culturel au travail que nous menons au sein de l'UNITAD pour appliquer le principe de responsabilité et rendre justice. C'est un processus laborieux qui prend des années, mais c'est un travail qui doit être fait. À l'UNITAD, nous sommes déterminés à poursuivre nos enquêtes pour obtenir que les membres de Daech coupables d'atrocités en Iraq répondent de leurs actes devant les juridictions compétentes en Iraq et ailleurs.

Les contributions extrabudgétaires au Fonds d'affectation spéciale de l'UNITAD s'avèrent cruciales pour nos opérations et la poursuite de nombreuses pistes d'enquête et de projets distincts. Par conséquent, nous continuons de compter sur les contributions volontaires des États Membres. Nous apprécions les récentes contributions du Danemark, de la France, de l'Inde et de la Slovaquie. Nous apprécions également les récentes promesses de fonds supplémentaires qui ont été faites les Pays-Bas et les États-Unis d'Amérique. À cette date, 15 États ont fourni des fonds extrabudgétaires à l'UNITAD, ce qui est très encourageant.

Dans le même temps, nous appelons davantage d'États à envisager de contribuer financièrement à nos travaux, afin de nous permettre de tirer parti des possibilités offertes par la justice aujourd'hui et demain. Nous encourageons les États à verser des contributions non préaffectées pour financer nos opérations générales pour que nous soyons en mesure de continuer de gérer les fonds d'une manière agile, souple et fondée sur les besoins. Sans financement extrabudgétaire, les enquêtes et les opérations menées en général par l'UNITAD en faveur de l'application du principe de responsabilité seront limitées. Cela a aussi une incidence sur l'assistance que nous fournissons aux juridictions des États Membres qui enquêtent actuellement sur les agissements des personnes affiliées à Daech et les poursuivent en justice.

L'Équipe d'enquêteurs a renforcé son soutien aux procédures nationales engagées par plusieurs États Membres, en consultation avec le Gouvernement iraquien. À ce jour, 15 États Membres au total ont sollicité l'aide de l'UNITAD. Le nombre de demandes continue d'augmenter, et de plus en plus de juridictions envisagent de requérir une assistance. La contribution la plus notable à cet égard est probablement la condamnation historique pour crime de génocide de Taha Al-Jumailly, membre de Daech, à Francfort l'année

dernière. Nous avons également apporté notre concours au Parquet suédois lors du procès d'une femme qui a été inculpée et finalement condamnée pour crime de guerre pour avoir fait recruter son enfant comme soldat pendant qu'elle servait au sein de Daech. Cette assistance comprenait le témoignage d'experts sur les pratiques de Daech en matière d'enrôlement, de conscription et d'utilisation d'enfants soldats.

L'Équipe continue en outre d'aider l'équipe d'enquête conjointe créée par les parquets nationaux suédois et français en vue de statuer sur les principaux crimes internationaux commis par Daech contre la communauté yézidie en 2015. L'UNITAD apporte son concours lors des différentes étapes des enquêtes, notamment pour ce qui est des entretiens ciblés avec des témoins yézidis en Iraq et ailleurs, de la collecte d'éléments de preuve sur le champ de bataille liés aux réseaux d'asservissement des yézidis, ainsi que des recherches dans ses archives et bases de données. Ce faisant, nous cherchons à éviter dans la mesure du possible la réactivation des traumatismes des victimes, conformément à notre volonté d'adopter une approche axée sur les victimes et les personnes rescapées. Notre collaboration avec l'équipe d'enquête conjointe nous permet aussi de mieux cerner et d'exploiter les liens existant entre les combattants terroristes étrangers d'une juridiction à l'autre, afin de faciliter les poursuites dans un certain nombre d'États Membres.

Il y a trois semaines, j'ai effectué une visite sur le terrain à Sinjar et à Dahouk avec M^{me} Alice Nderitu, Conseillère spéciale pour la prévention du génocide. Nous avons rencontré des personnes rescapées du génocide et de l'esclavage sexuel perpétré par Daech, dont certaines ont recouvré la liberté il y a quelques années seulement et dont d'autres, je tiens à le souligner, ont encore des proches réduits en esclavage par Daech aujourd'hui. En écoutant les réflexions et les préoccupations de ces jeunes, j'ai perçu de la douleur et du chagrin, mais aussi de la résilience et de la détermination. Nous étions assis par terre dans la maison d'une personne rescapée, encore en construction, à proximité du camp de réfugiés de Khanké, et des rescapés yézidis ont souligné l'importance de la condamnation pour génocide à Francfort et nous ont dit que qu'ils souhaitaient voir la même chose en Iraq. J'ai alors réaffirmé l'engagement de l'UNITAD d'œuvrer à la réalisation de cet objectif. C'est un engagement que nous devons aux personnes rescapées, à la justice internationale et à l'humanité tout entière.

Les crimes commis par Daech comptent parmi les actes les plus ignobles dont nous avons été témoins dans l'histoire récente. Les responsables de ces actes doivent être identifiés et, en définitive, jugés et condamnés pour leurs crimes aux niveaux national et international. Ce n'est qu'en jugeant ces actes barbares et en les qualifiant de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide que nous pourrons rendre justice aux nombreuses victimes et personnes rescapées et faire entendre leur voix. Ce n'est qu'en maintenant notre impartialité et en aidant toutes les communautés concernées que nous pourrons contribuer aux processus de réconciliation en Iraq d'une manière générale. L'UNITAD poursuivra son travail en faveur de l'application du principe de responsabilité. Je remercie le Conseil de son soutien.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ritscher de son exposé.

J'appelle l'attention des orateurs et oratrices sur le paragraphe 22 de la note du Président publiée sous la cote S/2017/507, qui encourage tous les participants aux séances du Conseil de sécurité à faire leurs déclarations en cinq minutes ou moins, conformément à l'engagement du Conseil à faire un meilleur usage des séances publiques.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Eckersley (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons du rapport du Conseiller spécial sur les activités très importantes qu'il mène avec son équipe.

Le monde a été choqué par les crimes odieux commis par Daech et par ses méthodes barbares et son recours aux exécutions de masse, à la torture et aux viols. Nous devons rester déterminés à faire en sorte que Daech rende des comptes pour toutes les souffrances infligées. Le Royaume-Uni réaffirme par conséquent son ferme appui aux travaux de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD) et aux progrès qu'elle accomplit. Nous appuyons tout particulièrement les efforts déployés par l'UNITAD pour faciliter les poursuites nationales engagées contre les membres de Daech dans 15 États Membres, dont la Suède et l'Allemagne. Nous nous félicitons également des efforts considérables consentis par l'UNITAD pour enquêter sur le financement des crimes de Daech par Bayt al-Mal, ou la « Maison de l'argent », pour reprendre l'expression du Conseiller spécial. Il est essentiel de recueillir des informations détaillées sur la « Maison de l'argent » si nous

voulons établir les responsabilités pour l'ensemble des activités menées par Daech et connaître la structure hiérarchique complète du groupe.

Nous réaffirmons notre appui à la collaboration entre l'UNITAD et le système judiciaire iraquien en vue de renforcer la capacité de traiter toute la gamme de ces crimes complexes. Nous espérons qu'elle se poursuivra et s'intensifiera, et nous nous félicitons de la coopération entre le Gouvernement iraquien et l'UNITAD.

Nous saluons la priorité que l'UNITAD accorde au bien-être et à l'expérience des personnes rescapées, ainsi que les efforts constants qu'elle déploie pour dialoguer avec toutes les communautés touchées en Iraq, y compris les minorités ethniques et religieuses. Comme l'a dit le Conseiller spécial, la résilience de ces groupes de rescapés est une source d'inspiration. Faire en sorte que les personnes ayant survécu à l'esclavage et aux violences sexuelles, telles que les femmes et les filles appartenant à la communauté yézidie, puissent faire part de leur expérience en toute sécurité et de manière efficace constitue un premier pas vers l'administration de la justice et l'établissement des responsabilités pour ces crimes odieux. C'est pourquoi les experts de l'UNITAD ont contribué à l'élaboration du Code Murad, un code de conduite mondial pour la collecte d'informations auprès des personnes rescapées, que nous avons lancé avec Nadia Murad lors de notre dernière présidence du Conseil de sécurité. Nous avons par ailleurs appuyé l'Organisation internationale pour les migrations et les activités qu'elle a menées en collaboration avec la Direction chargée de la protection des rescapés en Iraq, en facilitant la création et la mise en œuvre d'un mécanisme de réparation efficace et accessible.

La mission de l'UNITAD mérite le plein soutien du Conseil. Une collaboration étroite entre l'UNITAD et le Gouvernement iraquien est fondamentale si nous voulons rendre la justice et établir les responsabilités, ce que méritent les victimes et les personnes rescapées des atrocités commises par Daech.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je remercie le Conseiller spécial Christian Ritscher de son exposé détaillé et salue la participation de l'Ambassadeur Bahr Aluloom à la séance d'aujourd'hui.

Il est essentiel de rendre justice aux victimes des crimes commis par Daech pour combattre et éliminer le terrorisme et pour envoyer un message clair aux terroristes du monde entier : la communauté internationale est déterminée à leur demander des comptes pour leurs

crimes odieux. À cet égard, les Émirats arabes unis saluent les efforts considérables déployés par l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD) et les progrès accomplis sur plusieurs dossiers au cours de la période considérée, notamment l'achèvement du rapport initial sur l'évaluation de la question liée à la fabrication et à l'utilisation d'armes chimiques et biologiques par Daech, ainsi que les enquêtes relatives au financement de ses crimes terroristes.

Nous exhortons l'UNITAD à poursuivre ses enquêtes sur les crimes commis par Daech contre les communautés locales, y compris les yézidis, et à achever ses opérations de fouille des charniers à Sinjar, à Tell Afar et ailleurs afin d'identifier les victimes. La priorité doit être donnée à la clôture sans délai des dossiers en souffrance, pour rendre justice aux familles des victimes et leur permettre d'enterrer leurs proches dans la dignité. De plus, conformément à la résolution 2379 (2017), les autorités irakiennes compétentes sont les premiers destinataires de toutes les preuves recueillies, afin qu'elles puissent être utilisées devant les tribunaux pour que les membres de Daech répondent de leurs crimes et que justice soit faite.

Nous saluons les efforts déployés par l'Équipe d'enquêteurs pour apporter des compétences spécialisées et fournir un appui technique à l'Iraq, notamment en dotant le Gouvernement d'un système avancé de gestion des données de laboratoire, qui utilise la méthode de la comparaison des ADN pour identifier les victimes. Nous soulignons le rôle important joué par l'Équipe dans la numérisation et l'archivage des éléments de preuve actuellement disponibles dans les tribunaux irakiens, afin de les préserver de tout dégât.

En outre, nous saluons l'utilisation par l'Équipe de technologies et d'applications de pointe, telles que Zeteo, qui ont considérablement amélioré sa capacité d'identifier les auteurs de crimes terroristes. Nous recommandons de développer davantage ces méthodes, qui peuvent également être utilisées dans le cadre de futures enquêtes liées à des crimes similaires dans d'autres régions. Cela souligne le rôle important que joue la technologie dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les Émirats arabes unis attachent une importance particulière à l'action menée par le groupe thématique spécialisé de l'Équipe d'enquêteurs, qui enquête sur les crimes commis contre les femmes et les enfants, y compris les crimes de violence sexuelle et fondée sur le

genre, tout en coopérant avec les institutions spécialisées pour fournir un soutien psychologique aux victimes. Mon pays a à cœur d'appuyer ce groupe thématique et lui a fourni un demi-million de dollars, car nous pensons qu'il est essentiel d'adopter une approche qui tienne compte des questions de genre lorsque l'on enquête sur les crimes commis par Daech.

Aider les victimes suppose également de restaurer et de reconstruire le patrimoine culturel profondément enraciné de l'Iraq, que Daech a tenté de détruire afin d'effacer complètement l'identité et l'histoire des communautés irakiennes. Les crimes commis par Daech ont touché des sites historiques et sacrés, tels que les églises Al-Tahera et Al-Saa'a, ainsi que la mosquée el-Nouri à Mossoul. Les Émirats arabes unis contribuent actuellement à la reconstruction de ces trois monuments, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), dans le contexte des efforts déployés au niveau international au titre de l'initiative « Faire revivre l'esprit de Mossoul ». Nous saluons l'attachement de l'Iraq à son histoire et à son patrimoine diversifié, ainsi que sa lutte contre toute tentative d'oblitération de son identité.

Pour terminer, les Émirats arabes unis soulignent que nous devons continuer à travailler avec les partenaires internationaux pour veiller à ce que Daech soit vaincu, empêcher la propagation de son idéologie violente partout où elle apparaît et traduire en justice les membres de ce groupe terroriste afin qu'ils répondent de leurs crimes contre des innocents. À cet égard, nous nous félicitons de l'adhésion de l'Équipe d'enquêteurs au Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme, et nous affirmons la volonté des Émirats arabes unis de renforcer la coopération avec l'Équipe d'enquêteurs et de l'aider à s'acquitter efficacement de ses tâches.

M^{me} Onanga (Gabon) : Je remercie le Conseiller spécial, M. Christian Ritscher, pour les informations très détaillées fournies sur l'avancement des activités de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD). Qu'il soit assuré du soutien du Gabon. Je salue la présence parmi nous du Représentant permanent de l'Iraq, à qui je souhaite la bienvenue.

Je voudrais commencer par réitérer la condamnation du Gabon, dans les termes les plus forts, de tous les actes de terrorisme commis à travers le monde, et affirmer notre soutien sans faille à l'action antiterroriste du Conseil de sécurité. Nous appuyons la stratégie mise en place par

le Conseil de sécurité pour prévenir la prolifération et l'utilisation des armes chimiques par des acteurs étatiques ou non étatiques, comme les organisations terroristes, mais également celle en matière de lutte contre l'impunité.

Le huitième rapport de l'Équipe d'enquêteurs (voir S/2022/434) soumis à notre examen met en exergue les progrès notoires réalisés dans les domaines d'enquête dans la période considérée. Les progrès enregistrés reposent sur une saine coopération entre l'Équipe d'enquêteurs et les autorités irakiennes. Nous nous en félicitons et appelons à son renforcement afin d'aboutir à l'établissement des responsabilités des auteurs de crimes.

Nous saluons le judicieux recours aux technologies de pointe, en particulier les nouvelles stratégies visant à accélérer la digitalisation et la numérisation des documents destinés à asseoir les preuves, facilitant ainsi l'accès à ces documents et permettant un gain de temps énorme.

Nous notons par ailleurs avec intérêt l'appui apporté par l'Équipe aux juges d'instruction et aux enquêteurs irakiens dans l'élaboration de dossiers en vue de la poursuite des membres de Daech pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes de génocide.

Nous saluons les efforts déployés par l'Équipe dans le cadre des enquêtes sur les crimes commis contre les chrétiens, tels que la commission de violences sexuelles et l'asservissement des membres des communautés chrétiennes par Daech, ainsi que les conversions religieuses forcées.

Nous saluons l'approche pratique et centrée sur les survivants, en accordant une attention particulière à l'intégration d'une perspective sexospécifique tout au long du processus d'enquête, ce qui lui a permis d'atteindre les survivants de violences sexuelles et sexistes et d'autres survivants vulnérables, malgré les contraintes sociales difficiles.

L'exigence de reddition de comptes pour les membres de Daech participe tant à la lutte contre le terrorisme qu'à la reconstruction de la nation et de l'État irakiens. Cette lutte contre l'impunité concerne également la communauté internationale, au regard du caractère transnational des activités de Daech. À cet effet, mon pays soutient la coopération de l'Équipe d'enquêteurs avec le Conseil de sécurité nationale visant à conclure un accord qui favoriserait un partage d'informations dans le cadre des sanctions de l'ONU et du gel des avoirs au niveau national.

Dans le même élan, nous saluons la tenue, le 12 mai dernier au Maroc, de la réunion des ministres de la Coalition internationale contre Daech. Il est crucial de faire face à la menace globale que représente Daech par une coordination holistique et globale des efforts.

Bien entendu, il appartient en premier lieu au Gouvernement irakien de juger les responsables des crimes commis sur son territoire. À ce titre, toutes les initiatives doivent être prises dans le respect de la pleine souveraineté de l'Iraq et de sa juridiction sur les crimes commis sur son territoire, conformément au paragraphe 39 du mandat de l'UNITAD (voir S/2018/118, annexe).

Pour terminer, nous voulons souligner l'impérieux besoin de créer les conditions d'une justice réparatrice des meurtrissures du peuple irakien, en particulier les yézidis, dans le cadre des crimes de guerre, des crimes de génocide et des crimes contre l'humanité commis par Daech. Il est impérieux d'adopter une approche inclusive afin de maximiser une collecte d'informations qui permette de mieux assurer l'établissement des faits.

M. Arrocha Olabuenaga (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous remercions M. Christian Ritscher et son équipe de la présentation du huitième rapport (S/2022/434) sur les travaux de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD), qui rend compte de la progression des enquêtes en cours.

Nous soulignons en particulier l'importance de l'analyse réalisée sur l'emploi d'armes chimiques et biologiques par Daech en Iraq, qui a abouti à des résultats concluants concernant l'attaque commise à Taza le 8 mars 2016. Nous sommes d'accord avec la décision de M. Ritscher de donner la priorité à l'enquête sur les crimes que Daech a commis en utilisant des armes chimiques, compte tenu de leur extrême gravité et de leur interdiction en vertu du droit international. La communauté internationale ne peut pas se permettre de laisser ces crimes impunis. Autrement, nous courons le risque que d'autres acteurs, étatiques et non étatiques, sous d'autres latitudes, mettent également à l'épreuve notre détermination collective à demander des comptes.

Pour ces raisons, nous sommes d'accord avec ce qui est indiqué dans le rapport, à savoir qu'étant donné le volume d'éléments de preuve recueillis par l'Équipe d'enquêteurs, nous devons maintenant passer du stade de l'enquête à une nouvelle phase de poursuites. Il est louable qu'au cours de la période considérée, le nombre de preuves documentaires qui ont été préservées et numérisées par les membres de l'UNITAD ait doublé.

Nous ne devons donc pas perdre de vue que l'objectif final de toutes ces enquêtes est d'engager des poursuites pénales, devant les tribunaux nationaux et internationaux, contre les individus responsables de tous les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocides commis par Daech en Iraq. Nous réaffirmons l'importance du rôle que peut jouer la Cour pénale internationale à cet égard. La coopération avec les autorités irakiennes est cependant essentielle au succès de l'action de l'UNITAD. Nous saluons les progrès réalisés sur ce front. L'exhumation de trois charniers à Sinjar en mars dernier témoigne précisément de cette coopération positive.

Il ne fait aucun doute que la participation de bonne foi des autorités nationales est indispensable pour que les enquêtes en cours puissent être menées à bien, pour que les familles des victimes puissent connaître la vérité et pour favoriser la réconciliation et la reconstruction du tissu social. Elle permettra également de garantir la tenue de procès équitables, dans le plein respect de la légalité, le pays touché donnant lui-même le ton en matière d'administration de la justice. À cet égard, il est essentiel d'adopter la législation nationale en instance afin de permettre la tenue des procès pénaux pour les crimes sur lesquels l'UNITAD a enquêté. Nous espérons que le prochain rapport fera état de progrès encore plus importants à cet égard et que le nombre de procès ouverts grâce à la collecte et à la préservation d'éléments de preuve par l'UNITAD continuera d'augmenter et se traduira progressivement par des réparations pour les victimes.

M. Kuzmin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Ritscher de son exposé de fond sur les résultats de six mois de travail de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD). Nous avons étudié de près le huitième rapport (voir S/2022/434) de l'Équipe d'enquêteurs qu'il dirige et nous nous félicitons de l'achèvement du rapport initial d'évaluation de l'enquête sur la mise au point et l'utilisation par des terroristes d'armes chimiques et biologiques en Iraq.

Comme le montre le rapport, le haut commandement de Daech a encouragé l'utilisation de ces armes. Nous espérons que l'Équipe d'enquêteurs redoublera d'efforts pour garantir une collecte et une analyse les plus exhaustives possible de toutes les informations disponibles sur le programme chimique de Daech en Iraq.

Il serait probablement naïf de penser que, compte tenu de leur programme de mise au point et d'utilisation d'armes chimiques en Iraq, les terroristes de Daech n'utiliseraient pas une approche similaire au-delà des frontières du pays, par exemple dans la Syrie voisine. Et si, dans cet État voisin, la coalition occidentale s'efforce, comme à son habitude, de renverser un gouvernement légitime, alors ces terroristes auront toutes les chances d'échapper à toute responsabilité et obligation de rendre des comptes, et la faute sera rejetée sur le Gouvernement indésirable, après quoi une série de frappes de missiles seront effectuées sur ses installations.

Les membres du Conseil comprennent ce à quoi je fais référence : c'est l'approche utilisée le 14 avril 2018 par trois membres permanents du Conseil de sécurité, les États-Unis, le Royaume-Uni et la France, dans un acte d'agression choisi, non provoqué et injustifié. À cette époque, ils ont utilisé des missiles de croisière lancés depuis la mer et depuis les airs pour frapper Douma, dans la banlieue de Damas.

L'Équipe d'enquêteurs avance à un bon rythme dans son enquête sur le fonctionnement de la trésorerie centrale de Daech. Nous pensons que c'est l'un des domaines les plus prometteurs du point de vue de la collecte d'éléments de preuve, qui nous permettra d'établir les principales connexions au sein de Daech et peut-être d'identifier les commanditaires de cette organisation. La délégation russe se félicite des enquêtes menées sur les crimes commis contre des communautés sunnite, chrétienne, kaka'i, shabak et turkmène chiite. Nous notons également que des éléments de preuve continuent d'être collectés dans certains domaines d'enquêtes déjà terminés, notamment les crimes contre les yézidis à Sinjar, le meurtre de cadets à l'école de l'air de Tikrit et l'exécution de détenus chiites dans la prison centrale de Badouch.

Nous soulignons que la mission de l'UNITAD ne doit pas se limiter à la collecte d'éléments de preuve. Avant tout, le travail de l'Équipe consiste à appuyer les efforts déployés au niveau national en Iraq pour amener les terroristes à répondre de leurs actes dans le cadre du système judiciaire national. Les autorités irakiennes doivent être le principal destinataire des éléments de preuve recueillis par l'Équipe, comme le prévoit explicitement la résolution 2379 (2017). Nous appelons donc à ce qu'elles aient accès à ces éléments de preuve dès que possible. Nous sommes convaincus que cela accélérera considérablement le processus visant à amener les auteurs de crimes internationaux à répondre de leurs actes.

M. Kiboino (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseiller spécial, M. Christian Ritscher, de son exposé et je souhaite la bienvenue au Représentant permanent de l'Iraq à la présente séance.

Le Kenya salue les progrès réalisés dans tous les domaines par l'Équipe d'enquêteurs créée par la résolution 2379 (2017), comme en témoigne son huitième rapport (voir S/2022/434). Nous nous félicitons tout particulièrement de l'achèvement de la compilation des documents d'information initiaux et du passage à la phase de constitution de dossiers ciblés contre les auteurs identifiés comme les principaux responsables des crimes commis par Daech.

Mener à bon terme la phase axée sur les auteurs de crimes nécessite la coopération permanente du Gouvernement iraquien. À cet égard, nous sommes encouragés par les modalités de travail basées sur la collaboration entre l'Équipe et les autorités irakiennes, et nous espérons que le système judiciaire iraquien fournira l'appui nécessaire à cette entreprise.

Le Kenya salue les progrès accomplis par l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD) dans l'exécution de son mandat à l'appui des efforts nationaux visant à ce que Daech réponde de ses crimes en Iraq, notamment contre les femmes et les filles, ainsi que contre les groupes minoritaires, en particulier les yézidis. Nous saluons également les efforts déployés par le Conseiller spécial, conformément à son mandat, pour promouvoir l'application mondiale du principe de responsabilité pour les crimes commis par Daech et rendre justice à tous les rescapés et à toutes les victimes, indépendamment de leur foi, de leur sexe ou de leur appartenance ethnique, et ce malgré d'importantes contraintes sécuritaires, technologiques, psychosociales et de ressources.

Le Kenya appuie les travaux d'enquête de l'UNITAD visant à mettre au jour les principaux intermédiaires financiers du terrorisme. Cela contribuera grandement à amener les agents terroristes et ces intermédiaires à répondre de leurs crimes. Nous saluons également les efforts de partage d'informations en cours entre les organismes de sécurité et le système judiciaire afin de garantir que les agents de Daech fassent l'objet de poursuites.

Les succès de l'UNITAD permettent de tirer des enseignements utiles pour enquêter sur des actes similaires pouvant s'apparenter à des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou des génocides commis par Daech et

ses affiliés dans d'autres régions du monde. En particulier, la mise au point et le déploiement d'armes chimiques, l'exploitation des systèmes financiers et l'utilisation de combattants terroristes étrangers ont permis à Daech d'accroître sa puissance meurtrière et de renforcer sa capacité à étendre sa présence à d'autres régions du monde.

En Afrique, Daech continue d'inspirer les groupes qui lui sont affiliés en Somalie, au Mozambique, en République démocratique du Congo et dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel à mener des attaques complexes qui déstabilisent les gouvernements, terrorisent les populations civiles et exacerbent les fragilités des États. En Afrique de l'Est, les Chabab, un groupe terroriste lié à Al-Qaida, sont la principale menace pour la paix et la sécurité. Ce groupe terroriste est fortement influencé par les combattants terroristes étrangers qui quittent Daech et ses affiliés pour rejoindre ses rangs. Le Kenya continue donc d'appeler fermement à la pleine application des régimes de sanctions antiterroristes, notamment le régime établi en vertu de la résolution 1267 (1999), à tous les groupes terroristes, de manière égale et sans favoritisme.

En conclusion, le Kenya félicite le Gouvernement iraquien pour sa collaboration avec l'UNITAD et pour l'appui qu'il continue de lui apporter. Nous demandons un financement accru de la part de la communauté internationale pour combler les lacunes opérationnelles et technologiques existantes afin de faciliter l'accélération des enquêtes et la mise en œuvre complète du mandat de l'Équipe conformément aux normes les plus élevées possibles.

M. Mills (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseiller spécial de son exposé et de la compétence avec laquelle il dirige l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD) alors qu'elle s'acquitte de son mandat difficile mais critique.

Les États-Unis se félicitent, comme l'a annoncé le Conseiller spécial, que l'UNITAD commence à recueillir des éléments de preuve concernant l'utilisation par les dirigeants de Daech de fonds obtenus malhonnêtement pour financer ses crimes, en particulier les actes de génocide commis contre les yézidis, les chrétiens et les musulmans chiites dans les zones qu'il contrôlait, ainsi que les crimes contre l'humanité et les actes de nettoyage ethnique commis contre ces mêmes groupes, ainsi que contre les musulmans sunnites, les Kurdes et d'autres minorités. Les États-Unis se félicitent également de ce que l'UNITAD soit en train de reconstituer

la chaîne de commandement de Daech jusqu'au niveau local afin d'établir les responsabilités individuelles des auteurs de crimes spécifiques.

Nous prenons également note du fait que les éléments de preuve découverts par l'UNITAD, notamment les communications directes entre les hauts responsables, révèlent les méthodes utilisées par Daech pour mettre au point des armes chimiques. Daech a agi délibérément et méticuleusement, en expérimentant ses armes sur des êtres humains pour en optimiser la létalité. Le groupe a ensuite offert des récompenses financières spéciales aux forces de Daech qui ont déployé ces armes meurtrières, en tant que mesure d'incitation.

Les États-Unis s'associent aux autres délégations pour saluer le travail remarquable accompli par l'équipe dévouée de l'UNITAD en matière de collecte, de conservation, d'archivage et d'analyse des preuves des crimes commis par les membres de Daech. C'est avec plaisir que nous prenons note des progrès accomplis par l'UNITAD en vue d'élaborer des solutions innovantes en matière de collecte et de stockage de données pour remédier aux problèmes que posent l'existence de millions de pages de données et la quantité considérable de données numériques que doit gérer le Conseiller spécial.

Nous accueillons également avec satisfaction les informations faisant état d'une coopération solide entre l'UNITAD et le Bureau du Premier Ministre, le Ministre des affaires étrangères et les tribunaux irakiens, ainsi que les autorités provinciales et le Gouvernement de la Région du Kurdistan, surtout en ce moment où l'UNITAD passe à la phase de constitution des dossiers afin de répertorier les crimes commis par des individus précis pour pouvoir utiliser ces informations dans le cadre des poursuites.

Nous nous félicitons également du renforcement de la collaboration entre l'UNITAD et les forces de l'ordre à l'extérieur de l'Iraq alors que les États concernés cherchent à engager des poursuites contre leurs ressortissants qui ont commis des crimes en tant que combattants étrangers. Nous saluons l'appui fourni par l'UNITAD au parquet suédois durant le procès d'une ressortissante suédoise pour des crimes de guerre commis alors qu'elle était membre de Daech, comme nous l'a expliqué le Conseiller spécial.

Compte tenu de la capacité croissante de l'UNITAD à appuyer les poursuites, les États-Unis exhortent les États Membres à rapatrier, réhabiliter, réintégrer et poursuivre, s'il y a lieu, leurs ressortissants qui sont des combattants terroristes étrangers ou des membres de

famille de combattants de Daech en Iraq et en Syrie. Les travaux de l'UNITAD sont essentiels à la réconciliation en Iraq. Des poursuites transparentes qui remplissent des conditions minimales en matière de garanties de procédure régulière et de protections juridiques garantiront la bonne application du principe de responsabilité. L'identification et la restitution des dépouilles aux familles peuvent leur permettre de tourner la page et contribuer à l'apaisement des communautés.

Pour terminer, même s'il est affaibli, Daech reste déterminé à atteindre ses objectifs ignobles. Grâce à l'appui spécialisé de l'UNITAD aux efforts déployés par l'Iraq pour demander des comptes aux membres de Daech, ainsi que les opérations de lutte contre le terrorisme que mènent les forces irakiennes et la Coalition mondiale contre Daech, il sera de plus en plus clair pour les membres et les recrues de Daech que celui-ci n'a aucun avenir.

M^{me} Heimerback (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour le Conseiller spécial, M. Ritscher, de l'exposé détaillé qu'il a présenté aujourd'hui.

La Norvège maintient son appui ferme au mandat de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD). L'application du principe de responsabilité pour les crimes commis par Daech en Iraq est une condition essentielle à l'instauration de l'état de droit et d'une paix durable dans le pays.

Les progrès accomplis par l'Équipe et les partenaires irakiens durant la période considérée en vue de traduire en justice les membres de Daech qui ont commis des crimes sont encourageants. Nous félicitons également l'Équipe d'avoir achevé son premier rapport d'analyse du dossier concernant l'utilisation d'armes chimiques et biologiques par Daech, et nous attendons avec intérêt le mémoire final sur cette enquête cruciale, qui doit également être reliée à l'architecture internationale de non-prolifération.

Nous nous félicitons des avancées signalées dans le cadre de plusieurs autres enquêtes, notamment en ce qui concerne les crimes commis par Daech contre les chrétiens, les yézidis et d'autres minorités. Nous constatons avec satisfaction que les priorités de l'Équipe commencent à passer des enquêtes structurelles à la préparation de documents d'information spécifiques pour appuyer les poursuites contre des auteurs individuels. Cette évolution témoigne clairement de l'efficacité des travaux de l'Équipe et représente un pas important sur la voie de l'application du principe de responsabilité.

En ce qui concerne les priorités thématiques transversales, nous félicitons une fois de plus l'Équipe de suivre systématiquement une approche centrée sur les personnes rescapées et tenant compte de l'âge et des questions de genre dans le cadre de toutes ses activités. Nous la félicitons de continuer à renforcer ses capacités dans des domaines transversaux spécialisés afin de pouvoir mener ses activités dans le respect des normes internationales. Dans le contexte de l'enquête sur les crimes commis contre les chrétiens, nous constatons que cette approche a permis à l'Équipe, « malgré d'importantes contraintes d'ordre social, de s'entretenir avec des personnes ayant survécu à des violences sexuelles et des violences fondées sur le genre ». Il s'agit d'une réalisation importante, et c'est également une priorité fondamentale pour la Norvège.

De même, s'agissant de l'enquête sur l'utilisation d'armes chimiques et biologiques par Daech, nous notons que le rapport précédent de l'Équipe mentionne les « préjudices liés au genre qui sont sous-déclarés » (S/2021/974, *par.* 19) subis par les victimes de telles armes. Une fois achevée la première analyse du dossier dans le cadre de l'enquête, nous aurions souhaité que des informations supplémentaires relatives au genre soient incorporées au présent rapport (voir S/2022/434).

Enfin, la Norvège prend également note avec satisfaction du partenariat solide entre l'Équipe et les autorités irakiennes, notamment en ce qui concerne un large éventail de mesures de renforcement des capacités et d'assistance technique visant à renforcer les institutions judiciaires nationales. Nous félicitons en particulier l'Iraq de sa participation et de sa coopération actives à cet égard. Nous voudrions cependant en savoir plus sur les efforts que déploie l'UNITAD pour apporter son appui à l'Iraq en vue de l'adoption de lois nationales permettant d'engager des poursuites contre les auteurs de crimes internationaux – une condition essentielle à l'achèvement du mandat de l'Équipe.

Pour terminer, je remercie une fois de plus le Conseiller spécial, M. Ritscher, de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui. Les travaux de l'UNITAD restent essentiels en vue de garantir l'application du principe de responsabilité pour les crimes commis par Daech, de rendre justice aux personnes rescapées et de parvenir à une paix durable en Iraq. Le Conseiller spécial peut compter sur l'appui continu de la Norvège.

M^{me} Oppong-Ntiri (Ghana) (*parle en anglais*) : D'emblée, ma délégation accueille avec satisfaction le huitième rapport du Conseiller spécial et Chef de

l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD) (voir S/2022/434). Nous tenons également à remercier le Conseiller spécial, Christian Ritscher, de son précieux exposé, qui nous permet de mieux comprendre la situation pour ce qui est de la réalisation des critères clefs relatifs à la mise en œuvre de la résolution 2379 (2017).

Le Conseil de sécurité ne sait que trop bien que les espoirs et les aspirations du peuple irakien, ainsi que leurs attentes concernant des enquêtes rapides, impartiales et indépendantes sur les crimes commis par Daech et les groupes terroristes qui lui sont affiliés contre les civils et les groupes vulnérables en Iraq, reposent fermement sur les travaux de l'UNITAD.

Nous devons donc continuer de mobiliser la communauté internationale en vue de poursuivre les efforts en faveur de l'application du principe de responsabilité, notamment en fournissant une aide cruciale à l'Équipe d'enquêteurs pour lui permettre d'aider les autorités irakiennes à mener des enquêtes approfondies sur les crimes perpétrés par Daech, en particulier les allégations de graves violations des droits de l'homme et de graves atteintes à ces droits, de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité, de génocide et d'actes délibérés de vandalisme contre les sites culturels et religieux.

Le Ghana estime qu'il importe de maintenir cet élan pour demander des comptes à tous ceux qui pensent qu'ils peuvent perpétuer l'impunité à des fins partisans, idéologiques et religieuses, notamment en ayant recours à la violence pour terroriser les groupes et les personnes vulnérables. Le respect du principe de responsabilité revêt une importance fondamentale pour lutter efficacement contre le fléau du terrorisme et de l'extrémisme violent.

Dans ce contexte, il est impératif que la communauté internationale ne tolère aucune situation qui permet que les crimes commis par Daech et les groupes qui lui sont affiliés en Iraq et partout ailleurs restent impunis. En l'absence d'application efficace du principe de responsabilité, nous ne compromettons pas seulement la lutte mondiale contre le terrorisme, mais nous risquons également d'amoindrir les espoirs de justice des victimes et des personnes rescapées.

Associant notre voix à celle des autres membres du Conseil pour reconnaître les progrès louables réalisés par l'UNITAD, nous relevons qu'il y a encore beaucoup à faire dans le domaine du renforcement de la coopération

et du partage d'informations entre l'UNITAD et les autorités irakiennes compétentes. À cet égard, nous souhaitons faire les trois observations suivantes.

Premièrement, il est important de veiller à ce que l'Équipe d'enquêteurs soit consciente de la nécessité d'un processus dirigé et contrôlé par les Iraquiens. L'appropriation nationale et l'appui aux principales activités stratégiques, opérationnelles et de collecte d'éléments de preuves de l'UNITAD, conformément à son mandat, sont essentiels pour monter des dossiers susceptibles de faciliter les procédures et faire en sorte qu'elles soient couronnées de succès. À cet égard, l'UNITAD ne doit pas chercher à remplacer le système judiciaire irakien ou à s'y substituer, mais elle doit le compléter en fournissant l'appui institutionnel et les ressources nécessaires pour aider les juges d'instruction et les enquêteurs irakiens à recueillir et à préserver les éléments de preuve afin de les aider à engager des poursuites efficaces contre les crimes visés.

Deuxièmement, les autorités politiques et judiciaires irakiennes doivent poursuivre la coopération et la coordination judicieuses qui marquent leur relation avec l'Équipe. Nous encourageons les autorités irakiennes compétentes à redoubler d'efforts pour éliminer les goulots d'étranglement administratifs, la paperasserie et la bureaucratie afin de créer les conditions et l'environnement propices pour faciliter le travail important de l'UNITAD. Tout le monde le sait, y compris les responsables irakiens : les poursuites fondées sur des preuves sont indispensables pour rendre justice, sans discrimination ni sélectivité, à tous les citoyens concernés, le but étant de favoriser une véritable réconciliation nationale.

Enfin, nous tenons à souligner que la coopération internationale et le multilatéralisme demeurent une composante essentielle de tout effort réel visant à réduire les capacités des groupes terroristes et à endiguer les menaces graves qu'ils font peser sur la paix et la sécurité internationales. Une action conjointe et coordonnée entre toutes les parties prenantes et les partenaires internationaux, y compris le système des Nations Unies, est le seul moyen de prévenir et de combattre le terrorisme de manière globale, notamment en démantelant les opérations opaques et clandestines des groupes terroristes, ainsi que leurs commandements, leurs structures, leur financement, leur idéologie et leurs processus décisionnels.

Pour terminer, le Ghana réaffirme son appui au leadership du Conseiller spécial Christian Ritscher et attend avec impatience que la mise en œuvre du mandat de l'UNITAD soit menée à bon terme.

M. Sun Zhiqiang (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie le Conseiller spécial Ritscher de son exposé.

La collecte d'éléments de preuves est une composante importante de l'application du principe de responsabilité concernant les actes terroristes commis par Daech. La Chine appuie l'aide que l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD) apporte au Gouvernement irakien pour recueillir des éléments de preuve. Nous nous félicitons des progrès réalisés globalement par l'Équipe, notamment dans ses enquêtes sur l'emploi d'armes chimiques et biologiques et sur le financement du terrorisme, qui contribueront à instaurer les conditions propices pour faire appliquer le principe de responsabilité pour les actes de terrorisme.

C'est à l'Iraq qu'incombe au premier chef la responsabilité de rendre justice sur son territoire. La communauté internationale doit effectivement respecter la souveraineté et la juridiction de l'Iraq sur son territoire et le soutenir dans les poursuites des crimes terroristes engagées conformément à sa législation interne. Nous encourageons l'UNITAD à continuer de renforcer sa coopération avec le Gouvernement irakien, notamment en ce qui concerne le transfert rapide et complet des éléments de preuve à l'Iraq, conformément aux dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Si elle souhaite partager des éléments de preuve avec d'autres États Membres, l'Équipe d'enquête doit obtenir le consentement du Gouvernement irakien et adhérer aux principes de transparence et de non-discrimination. L'UNITAD doit continuer de coopérer de manière constructive avec le Gouvernement irakien et l'aider, entre autres, à renforcer ses capacités, à collecter des preuves et à les numériser. Le don d'un système d'information de laboratoire d'ADN au Gouvernement irakien et l'assistance apportée à la numérisation sont des efforts louables. Appliquer les nouvelles technologies pour une efficacité accrue dans le domaine de la lutte contre le terrorisme est une pratique utile et peut constituer un point de référence important pour l'utilisation des technologies dans d'autres domaines.

Il convient de souligner que l'UNITAD est un mécanisme provisoire destiné à appuyer les efforts de responsabilisation de l'Iraq et qu'elle ne doit pas devenir une entité permanente des Nations Unies. Le rapport de l'Équipe de l'année dernière (voir S/2021/974) a présenté quelques idées préliminaires pour une stratégie d'achèvement de ses travaux et nous espérons que l'UNITAD les enrichira et les mettra en œuvre.

Le terrorisme est l'ennemi commun de l'humanité et la lutte contre le terrorisme transcende les frontières. La communauté internationale doit continuer d'appuyer les efforts de lutte de l'Iraq contre le terrorisme et consolider ses acquis durement gagnés dans ce domaine. Nous appelons les pays concernés à accélérer le rapatriement des combattants terroristes étrangers présents en Iraq. Il est également impératif de renforcer la coopération dans le cadre de l'ONU et de combattre le terrorisme sous toutes ses formes. Nous devons lutter contre toutes les organisations terroristes désignées comme telles par le Conseil de sécurité et éviter de politiser la lutte contre le terrorisme et d'adopter une politique de deux poids, deux mesures.

M^{me} O'Sullivan (Irlande) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je salue la présence du Représentant permanent de l'Iraq et je remercie M. Ritscher de son rapport (voir S/2022/434) et de son exposé présenté cet après-midi. Il peut être assuré de l'appui ferme de l'Irlande au travail crucial de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD) et de ses atrocités criminelles.

L'Irlande se félicite des progrès réalisés au cours de la période considérée par l'UNITAD dans tous ses domaines d'investigation. Nous reconnaissons que la coopération des autorités irakiennes, y compris le Gouvernement de la Région du Kurdistan, avec l'Équipe d'enquêteurs a été essentielle pour obtenir ces avancées. Nous nous félicitons de l'achèvement d'un rapport d'analyse de dossier sur la mise au point et l'emploi d'armes chimiques et biologiques par Daech, notamment à Taza en 2016. La manière méthodique par laquelle Daech a cherché à produire et déployer des armes de destruction massive est vraiment effroyable. Par conséquent, justice doit être rendue.

Nous avons pris note avec satisfaction des avancées considérables dans l'enquête thématique de l'UNITAD sur les violences sexuelles et fondées sur le genre perpétrées par Daech. Les informations obtenues par l'Équipe grâce à des entretiens avec des yézidiés plus âgées montrent tout l'intérêt et l'importance de méthodes d'enquête qui tiennent compte du genre et de l'âge. Nous prenons acte également des progrès réalisés dans les enquêtes sur les crimes contre la communauté des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers et intersexes, et nous tenons à remercier la société civile d'avoir identifié des témoins à interroger. S'il est essentiel d'appliquer le principe de responsabilité et d'indemniser les victimes et les personnes rescapées, il est tout aussi important de mettre en œuvre des mécanismes de

soutien psychosocial garantissant la satisfaction de leurs besoins sur le long terme. De manière plus générale, nous félicitons l'Équipe pour son partenariat ininterrompu avec la société civile, qui a permis d'augmenter considérablement ses fonds de preuves.

Comme l'a souligné le Conseiller spécial, les priorités de l'Équipe d'enquêteurs se sont orientées vers l'identification des auteurs les plus responsables des atrocités criminelles et la constitution de dossiers ciblés en coopération avec le système judiciaire irakien. Il s'agit d'une étape importante pour passer de la collecte d'éléments de preuves à des procès fondés sur des preuves. Cependant, la clef pour faire progresser l'établissement des responsabilités de Daech et améliorer le partage d'éléments de preuves entre l'UNITAD et les autorités irakiennes est de ne pas relâcher les efforts en vue d'élaborer une législation permettant d'engager des poursuites nationales contre les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide. C'est pourquoi l'Irlande appelle les acteurs concernés en Iraq à former un gouvernement dès que possible afin de faire progresser cette législation en priorité. Nous réaffirmons également que, selon nous, cette législation ne doit pas inclure la peine de mort.

L'assistance et l'appui techniques fournis par l'UNITAD aux autorités irakiennes sont multiples, allant de la numérisation et de la conservation des preuves à l'expertise médico-légale en passant par la fouille de charniers et la formation des juges et des enquêteurs. Nous notons que, grâce à son projet de numérisation, l'Union européenne a joué un rôle important dans le renforcement des capacités numériques de l'UNITAD et nous demandons instamment que cette importante assistance technique se poursuive.

Au-delà de l'Iraq, nous nous félicitons également de l'assistance continue fournie par l'UNITAD à l'appui des enquêtes menées par les autorités nationales dans plusieurs juridictions, y compris en Europe, et nous prenons note du fait que le financement extrabudgétaire reste crucial tant pour mener rapidement des enquêtes en Iraq que pour permettre à l'UNITAD de répondre aux demandes d'assistance des États Membres. L'Irlande félicite les États qui ont exercé leur compétence universelle pour engager des poursuites contre les atrocités criminelles commises par les membres de Daech en Iraq et nous avons pris note de l'appui que l'UNITAD a tout récemment apporté au parquet suédois, contribuant à la condamnation d'une femme suédoise accusée de ne pas avoir protégé son fils mineur d'être recruté par Daech et utilisé comme enfant soldat.

À cet égard, nous encourageons l'UNITAD à faire fond sur les progrès accomplis à ce jour et à améliorer sa coopération en matière de mise en commun des preuves avec l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale et l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs.

Avant de terminer, je tiens à réaffirmer l'appui indéfectible de l'Irlande au travail mené par le Conseiller spécial pour faire justice aux victimes et aux rescapés des atrocités de Daech en Iraq.

M^{me} Aguiar Barboza (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Conseiller spécial Ritscher et son équipe de leur travail et des nouvelles informations détaillées qu'il a données sur les activités de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD). Je veux aussi souhaiter la bienvenue au Représentant permanent de l'Iraq et féliciter le Gouvernement iraquien de sa coopération avec l'UNITAD dans le cadre de ses travaux.

Les graves violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme commises par Daech en Iraq méritent la condamnation la plus ferme. Le mépris total de la loi et de la vie des civils affiché par les auteurs de ces violations ne saurait rester impuni. La promotion de l'application du principe de responsabilité en ce qui concerne les crimes commis par Daech en Iraq est essentielle pour la stabilité à long terme dans le pays.

Les membres de toutes les religions, dans l'ensemble du pays, subissent les conséquences des crimes de Daech, et toutes les personnes rescapées doivent être soutenues dans leurs efforts pour reprendre le cours de leur vie au sein de leur communauté. Nous saluons par conséquent les progrès accomplis dans les enquêtes concernant les principaux crimes en droit international qui ont été commis par Daech contre la communauté chrétienne, ainsi que d'autres groupes ethniques et religieux d'Iraq.

Nous accueillons également avec satisfaction la conclusion tirée par le Conseiller spécial dans son rapport (voir S/2022/434), selon laquelle l'UNITAD est entrée dans une nouvelle phase centrale de son travail, à savoir la constitution de dossiers pour tenir les dirigeants de Daech responsables de leurs crimes. Il va sans dire que, dans l'exécution de son mandat, l'UNITAD doit être impartiale et indépendante et agir conformément à la Charte des Nations Unies et aux autres normes pertinentes du droit international.

Les règles internationales relatives à l'attribution de la compétence entre les États, notamment, sont l'une des branches pertinentes du droit international en la matière. Nous soulignons dès lors qu'il importe de respecter la souveraineté de l'Iraq dans la chasse aux responsables des crimes commis sur son territoire, y compris pour ce qui est des informations que l'UNITAD communique à des pays tiers.

Nous rappelons que le mandat de l'UNITAD qui consiste à appuyer les poursuites nationales s'adresse avant tout aux autorités irakiennes. Dans un esprit de partenariat, nous saluons la collaboration entre l'UNITAD et le Gouvernement iraquien dans la collecte, le stockage et l'analyse des preuves des atrocités commises par Daech. Nous saluons aussi les efforts déployés par l'UNITAD en vue de renforcer les capacités du système judiciaire de l'Iraq. Notre responsabilité collective de promouvoir la justice et de demander réparation pour les victimes de crimes internationaux, notamment par l'intermédiaire des juridictions nationales, aidées par l'UNITAD, ne peut être correctement assumée que dans le cadre d'un effort collectif coordonné.

Le contrôle est un autre aspect important des activités de l'UNITAD, ce qui vaut aussi pour d'autres organes d'enquête de l'ONU, préventifs par nature. La justice ne peut être rendue que dans les limites du droit, et nous devons être en mesure de vérifier et de surveiller le respect de ces limites par les organismes des Nations Unies.

Pour terminer, nous prenons note de la nécessité pour l'UNITAD de recruter des experts afin d'appuyer ses activités en Iraq et d'encourager des efforts pour améliorer la diversité géographique du personnel de l'Équipe d'enquêteurs.

M. Raguttahalli (Inde) (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseiller spécial Ritscher de son exposé, et je souhaite au Représentant permanent de l'Iraq la bienvenue à la présente séance.

L'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD) a été constituée par le Conseil de sécurité pour aider le Gouvernement et le peuple irakiens dans leur quête de justice pour les crimes odieux commis par Daech. Les victimes des crimes épouvantables de Daech en Iraq comptent également 39 nationaux indiens. L'exécution du mandat de l'UNITAD, qui inclut la collecte et la communication en temps voulu des preuves relatives

aux crimes perpétrés par Daech en Iraq, contribuera à l'application du principe de responsabilité à ces crimes et à la lutte contre l'impunité de la terreur.

L'application du principe de responsabilité en ce qui concerne les crimes commis par Daech, en particulier contre les communautés minoritaires en Iraq, est également crucial pour parvenir à une réconciliation sans heurt et à une paix à long terme en Iraq. Les enquêtes en cours sur les attaques contre les communautés chrétienne, sunnite, kaka'i, shabak et turkmène chiite et la consolidation des premiers documents d'information concernant les attaques contre la communauté yézidie appuieront les efforts déployés par le Gouvernement iraquien en faveur de la réconciliation nationale et de la réalisation de la justice.

Nous sommes convaincus que la crédibilité de notre combat collectif contre le terrorisme ne peut être rehaussée que si nous parvenons à appliquer le principe de responsabilité aux actes de terreur graves et inhumains commis par les terroristes et ceux qui fomentent, soutiennent et financent le terrorisme. L'aide financière de l'Inde à l'UNITAD dans ces deux domaines essentiels servira cet objectif.

Nous nous réjouissons de l'achèvement d'une première évaluation concernant la mise au point et l'emploi d'armes chimiques et biologiques par Daech en Iraq. Les observations préliminaires du rapport sont profondément préoccupantes, dans la mesure où elles révèlent qu'un groupe terroriste contrôlant un territoire considérable peut mettre au point et déployer ces armes meurtrières en un temps très court par le détournement des infrastructures éducatives, financières et commerciales de l'État.

La communauté internationale doit s'intéresser de plus près à cette question, étant donné qu'un tel modèle pourrait être repris par d'autres groupes terroristes contrôlant un territoire considérable. Nous encourageons l'UNITAD à communiquer ses conclusions relatives à cette enquête au Comité créé par la résolution 1540 (2004), qui a pour mandat d'aider les pays à empêcher l'acquisition d'armes de destruction massive par des acteurs non étatiques.

La destruction par Daech du patrimoine culturel de l'Iraq est un fait bien connu. Dans ses enquêtes préliminaires, l'UNITAD a identifié un certain nombre de ces crimes, notamment la destruction de sanctuaires et de sites culturellement notables appartenant aux communautés minoritaires de l'Iraq. La contribution

financière de l'Inde à l'UNITAD renforcera les enquêtes de l'Équipe dans ce domaine important et permettra de lancer des poursuites pour ces crimes.

Le travail de l'UNITAD en Iraq doit rester soutenu par une coopération et une coordination étroites avec les autorités irakiennes et leurs efforts de renforcement des capacités. Nous saluons le travail conjoint de l'Équipe avec la justice irakienne et ses projets d'assistance dans des domaines comme la numérisation des registres, l'analyse de l'ADN et les fouilles de charnier. Nous notons également l'augmentation du nombre d'experts irakiens dans les rangs de l'UNITAD. L'augmentation des capacités des organismes et experts irakiens est cruciale pour le long terme, et nous encourageons l'UNITAD à continuer d'œuvrer en ce sens.

Nous nous réjouissons aussi de noter que les preuves recueillies et communiquées par l'UNITAD à des pays tiers ont déjà permis de poursuivre et de condamner des terroristes de Daech. Il faudrait maintenant commencer dès que possible à communiquer des preuves de la même manière aux autorités irakiennes afin d'appuyer les procès et les poursuites dans les juridictions irakiennes. Il est regrettable que l'UNITAD, après plus de trois ans, ne soit toujours pas à même de répondre pleinement aux besoins du Gouvernement irakien en matière de preuves à cause d'une interprétation divergente de son mandat. Il convient que cela soit rectifié sans tarder.

Le peuple irakien a fait d'immenses sacrifices dans le cadre de la lutte de l'Iraq contre le terrorisme. En tant que pays victime du terrorisme depuis maintes décennies, nous partageons sa douleur et son chagrin. Justice doit être rendue aux victimes des crimes de Daech et à leurs familles, mais cela ne saurait advenir tant que la responsabilité des auteurs des atrocités n'aura pas été totalement engagée. La mise en œuvre complète et opportune du mandat de l'UNITAD contribuerait à obtenir la justice pour les personnes touchées.

M^{me} Dime Labille (France) : Je remercie M. Christian Ritscher, Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD), pour la présentation du huitième rapport de l'Équipe (voir S/2022/434), soumis en application de la résolution 2597 (2021).

Je salue la présence du Représentant permanent de l'Iraq, qui traduit une nouvelle fois l'engagement de son pays à travailler étroitement avec la communauté

internationale et avec l'UNITAD pour que justice soit rendue à toutes les victimes des crimes commis par Daech. Nous félicitons l'ensemble des membres de l'UNITAD pour leur remarquable travail dans des conditions parfois difficiles et renouvelons notre soutien à leur action.

Grâce à l'action de l'UNITAD sur le terrain et aux côtés des autorités nationales et locales, des progrès significatifs ont été réalisés. Nous souhaitons notamment saluer l'achèvement d'un premier rapport sur le développement d'armes chimiques et biologiques par Daech en Iraq et l'emploi d'armes chimiques. Ce rapport s'appuie notamment sur les crimes commis contre la communauté yézidie de Sinjar à partir du mois d'août 2014.

Nous saluons également la création d'un laboratoire d'analyses et les avancées relatives à l'enquête financière sur Bayt al-Mal, la trésorerie centrale de Daech, et l'achèvement début mars, en partenariat avec la direction médico-légale du Ministère de la santé iraquien, des fouilles de trois fosses communes situées sur et autour de la jonction de Hardan à Sinjar. Celles-ci ont permis de retrouver plus de 50 corps. Je voudrais insister sur trois points.

Premièrement, le recueil et la préservation des preuves sont au cœur du mandat de l'UNITAD. Les avancées de l'UNITAD en matière de numérisation des éléments de preuve sont cruciales pour éviter la perte ou la dégradation des preuves. Nous encourageons l'UNITAD à poursuivre ce travail afin d'atteindre, d'ici la fin de l'année, l'objectif de numérisation de la moitié des preuves qu'elle détient actuellement au format papier. Nous soulignons par ailleurs l'engagement continu de l'Équipe d'enquêteurs auprès de la société civile iraquienne. Le dialogue entretenu par l'UNITAD avec la société civile est essentiel pour atteindre les objectifs placés au cœur de son mandat. Ce dialogue a aussi permis de recueillir des témoignages précieux permettant de faire avancer les enquêtes et de mettre la lumière sur l'ampleur des crimes graves commis par Daech.

Deuxièmement, la coopération est essentielle dans la lutte contre l'impunité des crimes commis par Daech. Aussi, la collaboration renforcée mise en place avec le Gouvernement iraquien contribue grandement aux avancées réalisées par l'UNITAD. Nous soulignons également l'importance pour l'UNITAD de poursuivre la sensibilisation des autorités judiciaires irakiennes au mandat du mécanisme défini par la résolution 2379 (2017) du 21 septembre 2017, notamment au travers de la formation des juges d'instruction irakiens au droit pénal international et de l'élaboration

de dossiers d'accusations et de poursuites contre les membres de Daech pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Nous encourageons les autorités irakiennes à poursuivre leur dialogue avec l'UNITAD sur ces sujets. Plus largement, la France appelle tous les États intéressés à soutenir le travail de l'UNITAD à travers une coopération accrue et un soutien financier conséquent. Toutefois, il est également important de rappeler la position constante de l'ONU de non-transmission d'éléments dans le cadre de procédures judiciaires impliquant la possibilité de condamnation à mort, où que ce soit.

Troisièmement, le sort des victimes doit rester notre principale préoccupation. En collaboration avec le Ministère du travail et des affaires sociales iraquien, l'UNITAD forme actuellement 80 travailleurs sociaux et psychologues sur l'accompagnement à fournir aux victimes. Le soutien apporté aux victimes est un pilier fondamental de la reconstruction et de la réconciliation du peuple iraquien. Cette approche centrée sur les victimes, ainsi que la perspective de genre adoptée par l'UNITAD dans l'ensemble de ses travaux, sont essentielles.

Pour conclure, la France réitère son engagement dans la lutte contre le terrorisme et la lutte contre l'impunité. La menace représentée par Daech n'a pas disparu. Cette organisation terroriste continue de mener régulièrement des attaques meurtrières. En lien avec ses partenaires, la France continuera à se tenir aux côtés de l'Iraq dans la lutte contre le terrorisme et demeure déterminée à poursuivre son action en vue d'assurer la défaite durable de Daech. Face au risque de résurgence de ce groupe terroriste, le Conseil doit rester mobilisé, y compris en soutenant fermement l'action de l'UNITAD. La lutte contre l'impunité de tous les auteurs de crimes est un impératif pour la stabilisation, la reconstruction et la réconciliation du peuple iraquien dans son ensemble.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Albanie.

Je remercie le Conseiller spécial Ritscher de son action et des informations précieuses qu'il a communiquées au Conseil aujourd'hui. Je salue également la présence de l'Ambassadeur de l'Iraq à la présente séance.

L'Albanie salue le travail remarquable effectué par l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD), qui a

recueilli et conservé des éléments de preuve concernant les crimes commis, notamment les violences sexuelles et les crimes perpétrés contre les minorités, ainsi que l'utilisation d'armes biologiques et chimiques par Daech. Nous saluons et appuyons la coopération étroite entre l'UNITAD et les autorités irakiennes, ainsi que la coopération avec les autorités judiciaires nationales. L'échange d'informations avec les États Membres concernés permettra aux systèmes judiciaires de poursuivre les personnes responsables du financement, du soutien et de la conduite d'activités terroristes dans le monde entier. Nous félicitons les autorités de leurs activités de reconstruction du patrimoine culturel endommagé ou détruit par Daech.

Daech a été vaincu. Le califat n'existe plus. Malgré tout, les cellules dormantes et les groupes affiliés représentent toujours une menace imminente et globale dans plusieurs régions, et la propagation de Daech en Afrique est extrêmement préoccupante. Nous devons plus que jamais coordonner et unir nos efforts au niveau mondial pour gagner la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes. L'Albanie demeure pleinement attachée au principe de responsabilité. Nous réaffirmons que l'administration de la justice n'est pas et ne doit pas être facultative. Elle est indispensable dans le monde entier, notamment pour permettre au peuple irakien de bâtir un avenir meilleur et pacifique. Elle rappelle également à tous les auteurs de crimes qu'ils seront tenus de répondre de leurs actes. La coopération régionale et internationale est importante à cet égard. Nous devons passer de la collecte des éléments de preuve à l'extradition et aux procédures judiciaires au niveau national.

S'il est essentiel de poursuivre en justice tous les auteurs de crimes contre l'humanité, d'actes de torture et de traitements inhumains, nous devons veiller à ce que toutes les mesures prises pour lutter contre le terrorisme soient conformes au droit international et au droit international humanitaire et respectent pleinement les droits humains. L'Albanie exhorte les États Membres à rapatrier et à poursuivre en justice, le cas échéant, toutes les personnes impliquées dans des activités terroristes, ainsi qu'à faciliter leur réintégration dans la société en leur offrant, ainsi qu'aux membres de leur famille, un emploi sûr, des possibilités de logement et une formation. Une attention particulière doit être accordée aux besoins des enfants, et le principe directeur de ces efforts doit être l'intérêt supérieur des enfants. L'Albanie a rapatrié des dizaines de femmes et d'enfants de camps de détention syriens et irakiens et leur a fourni les moyens nécessaires pour démarrer une nouvelle vie.

Il est impératif de mettre fin à l'impunité pour la stabilisation, la reconstruction et la réconciliation de l'Iraq. Le Conseil de sécurité doit faire preuve d'unité et appuyer les mécanismes des Nations Unies pour empêcher la résurgence de Daech et des groupes qui lui sont affiliés en Iraq et ailleurs. Pour remporter la guerre contre le terrorisme, il est essentiel de renforcer la coopération à tous les niveaux et de partager les données recueillies avec tous les acteurs concernés, d'encourager la participation de l'ensemble de la société civile, d'appuyer les mécanismes judiciaires garants de procès équitables et de garantir le respect et la protection des droits humains.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

J'appelle de nouveau l'attention des orateurs et oratrices sur le paragraphe 22 de la note du Président publiée sous la cote S/2017/507, qui encourage tous les participants aux séances du Conseil de sécurité à faire leurs déclarations en cinq minutes ou moins, conformément à l'engagement du Conseil à faire un meilleur usage des séances publiques.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Bahr Aluloom (Iraq) (*parle en arabe*) : D'emblée, j'ai l'honneur, au nom de mon pays, d'exprimer mes remerciements et ma gratitude pour l'action de l'ONU et de ses organes principaux à travers leurs résolutions, recommandations et décisions et pour tous les efforts internationaux visant à aider l'Iraq à lutter contre le terrorisme et à traduire les terroristes en justice. Je tiens également à féliciter l'Albanie de son accession à la présidence du Conseil ce mois-ci. Nous vous souhaitons, Monsieur le Président, ainsi qu'à votre équipe, plein succès dans vos travaux. Je voudrais aussi remercier le Conseiller spécial Christian Ritscher et son équipe de leur exposé au Conseil et d'avoir attiré l'attention sur les paragraphes les plus importants du huitième rapport (voir S/2022/434) de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies (UNITAD), qui décrit les activités qu'elle a menées dans mon pays au cours de la période considérée.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 2597 (2021), l'Iraq entend poursuivre toutes les personnes qui sont associées à Daech et lui ont apporté une aide, un financement et un soutien logistique et informatique, ainsi que juger les crimes de contrebande de pétrole et d'antiquités perpétrés par l'organisation terroriste lorsqu'elle contrôlait le pays.

À la suite de l'important exposé présenté par M. Ritscher, nous saluons son rapport, qui aborde plusieurs points importants qui ont permis à l'Équipe d'accomplir des progrès dans le cadre de ses travaux en Iraq. Nous avons pu réaliser ces progrès en collaborant et en coopérant avec le Gouvernement iraquien et en ouvrant de nouvelles pistes d'enquête sur les crimes commis par l'organisation terroriste contre l'ensemble de la population iraquienne, afin d'établir les responsabilités, en coopération avec les autorités nationales irakiennes.

À cet égard, nous saluons également les efforts déployés par l'Équipe d'enquêteurs et par son chef pour promouvoir l'application universelle du principe de responsabilité pour les crimes commis par l'organisation terroriste Daech. Dans le même temps, nous soulignons que l'application du principe de responsabilité pénale se fait attendre depuis longtemps en Iraq et que les victimes et leurs familles attendent toujours que justice soit rendue. L'Équipe d'enquêteurs a été créée pour rendre justice et garantir des réparations pour les crimes horribles qui ont été commis contre le peuple iraquien.

Il convient de noter que le principal défi auquel l'Équipe sera confrontée au cours de la période à venir, c'est de rendre justice et de soumettre, dès que possible, tous les éléments de preuve au Gouvernement iraquien, qu'ils aient été obtenus par l'Équipe ou fournis par l'Iraq et élaborés à l'aide de technologies innovantes, à des fins d'utilisation par les tribunaux nationaux irakiens. Le mandat de l'Équipe d'enquêteurs, conformément à la résolution 2379 (2017) et à son mandat, consiste à recueillir, à conserver et à stocker des éléments de preuve relatifs aux crimes que l'organisation terroriste Daech a commis en Iraq et à présenter ces éléments de preuve à l'Iraq afin de lui permettre d'organiser des procès équitables et de rendre justice et garantir une réparation aux victimes. Le mandat de l'Équipe d'enquêteurs n'est pas complet s'il se limite à recueillir, conserver et stocker des éléments de preuve sans permettre l'utilisation de ces éléments de preuve dans des contextes juridiques nationaux.

Le huitième rapport indique que l'Équipe d'enquêteurs a conclu ses enquêtes dans quatre affaires importantes. Ces progrès dans ses travaux et le recueil d'éléments de preuve dans ces quatre affaires représentent une occasion importante, que l'UNITAD doit saisir en remettant ces éléments de preuve à l'Iraq pour qu'ils soient utilisés dans le cadre de procès devant les juridictions nationales afin de poursuivre les éléments de Daech qui sont responsables de ces crimes.

À cet égard, nous rappelons que le sixième rapport de l'Équipe indique expressément que ces procès pourraient avoir lieu d'ici à la fin de l'année 2021 ou au début de

l'année 2022. Cela représente donc un engagement, et nous devons coopérer pour le respecter dans les délais fixés par le rapport. Dans ce contexte, nous espérons que l'Iraq et la communauté internationale prendront rapidement des mesures efficaces et concrètes pour soumettre les éléments de preuve au Gouvernement iraquien et organiser des procès au niveau national. Nous réaffirmons que cela est important.

Outre les efforts déployés par l'Équipe d'enquêteurs et sa coopération continue et croissante avec le Gouvernement iraquien pour s'acquitter de son mandat, l'Iraq estime que l'Équipe a réalisé d'importants progrès dans la collecte, la préservation et le stockage des éléments de preuve. Mon gouvernement se félicite des efforts qui ont été faits et est conscient des difficultés rencontrées dans la recherche et le recueil d'éléments de preuve. Nous savons l'ampleur des défis auxquels l'Équipe est confrontée. Cependant, le Gouvernement iraquien ressent également une pression croissante de la part du peuple iraquien, en général, et des familles des victimes, en particulier, pour amener les responsables à répondre de leurs actes. Nous soulignons que le Gouvernement iraquien, en collaboration avec le Comité national de coordination iraquien, attend avec intérêt que le mandat de l'Équipe soit mené à bien.

Le Gouvernement iraquien réaffirme sa détermination à coopérer avec l'Équipe d'enquêteurs internationale et à fournir toute l'assistance nécessaire par l'intermédiaire du Comité national de coordination iraquien, ainsi qu'à appuyer l'Équipe dans l'exécution de son mandat, dans le plein respect de la souveraineté de l'Iraq et de sa compétence nationale sur les crimes commis sur son territoire et contre son peuple.

Pour terminer, je tiens à exprimer nos remerciements et notre gratitude aux membres du Conseil et aux États amis, qui nous aident à lutter contre le terrorisme. Nous devons travailler ensemble pour faire en sorte que les auteurs de ces crimes soient traduits en justice devant les tribunaux nationaux. Nous tenons également à exprimer nos remerciements et notre gratitude au Conseiller spécial Ritscher et à son équipe pour les efforts déployés et les progrès réalisés dans les activités de l'Équipe d'enquêteurs, malgré les difficultés auxquelles ils sont confrontés. Nous les remercions également d'avoir échangé des données d'expérience avec les autorités nationales irakiennes et d'avoir fait la lumière sur les violations commises par l'organisation terroriste Daech contre le peuple iraquien. Nous souhaitons à M. Ritscher et à son équipe plein succès dans leurs travaux.

La séance est levée à 16 h 35.